



Fiche de renseignements : Demande de permis de possession et d'acquisition en vertu de la *Loi sur les armes à feu* (pour les particuliers âgés de 18 ans et plus)

This form is available in English.

Avant de commencer...

Les droits liés à la demande de permis d'armes à feu changeront annuellement. Référez-vous à la Section J - Droits pour connaître les droits exigibles liés à votre demande de permis d'armes à feu.

Toute personne doit être titulaire d'un permis d'armes à feu valide pour posséder et acquérir des armes à feu ; et pour acquérir des munitions, des chargeurs et des pièces d'armes à feu (tels que les canons et les glissières pour les armes de poing); et pour importer des armes à feu, des munitions, des chargeurs, et des pièces d'armes à feu.

Utilisez ce formulaire si vous êtes un particulier âgé de 18 ans et plus qui présente une demande pour :

- obtenir un permis pour la première fois;
- obtenir un nouveau permis si votre permis actuel est expiré;
- obtenir un permis de possession et d'acquisition (PPA) pour une différente classe d'armes à feu;

N'utilisez pas ce formulaire pour demander le renouvellement votre permis d'armes à feu s'il est toujours valide. Vous pouvez maintenant renouveler votre permis sur l'internet en suivant le lien "Services pour les particuliers" sur la page d'accueil de [notre site Web](#). Si vous souhaitez renouveler votre permis en utilisant une demande sur papier, vous pouvez demander le formulaire « Demande de renouvellement d'un permis d'armes à feu pour particulier » (GRC RCMP 5614) en composant le 1 800 731-4000 ou en le téléchargeant de [notre site Web](#).

À noter :

- **Vous devez remplir toutes les parties du formulaire. Un formulaire incomplet entraînera du retard dans le traitement de votre demande.**
- Le traitement d'une demande de permis d'armes à feu exige diverses vérifications des antécédents. Dans certains cas, des enquêtes approfondies sont menées.
- Une fois que votre demande aura été entièrement traitée et que vous avez rempli tous les critères d'admissibilité, on vous délivrera un permis de possession et d'acquisition (PPA).
- Il y a une période d'attente minimale de 28 jours pour tous les demandeurs qui ne sont pas actuellement titulaires d'un permis d'armes à feu valide.
- Un PPA est valide pour une période de cinq (5) ans.
- La demande doit être signée à l'intérieur de la période de six (6) mois précédant le postage.

Formation de sécurité - Si vous présentez une demande pour un permis de possession et d'acquisition (PPA) visant des armes à feu sans restriction, vous devez avoir réussi le Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu (CCSMAF). Si vous présentez une demande pour un PPA visant des armes à feu à autorisation restreinte, vous devez avoir réussi deux cours de sécurité : celui du CCSMAF et celui du Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu à autorisation restreinte (CCSMAFAR). Veuillez vous reporter à la partie G - Certification de formation de sécurité pour plus de renseignements, ou composez le 1 800 731-4000.

Si vous avez besoin d'espace supplémentaire, fournissez tous les renseignements exigés sur une autre feuille, inscrivez votre nom et numéro de permis d'armes à feu (s'il y a lieu) au haut de la feuille et joignez-la à votre demande.

Si vous avez besoin d'aide pour remplir le formulaire de demande ou si vous avez besoin d'un autre formulaire, composez le 1 800 731-4000. Des renseignements supplémentaires et certains formulaires de demande sont mis à votre disposition sur [notre site Web](#).

Les renseignements suivants donnent des explications concernant certaines parties du formulaire et vous aideront à répondre à certaines questions. Vous devriez lire les instructions au fur et à mesure que vous remplissez le formulaire. Si vous doutez toujours d'une question, composez le 1 800 731-4000 pour obtenir de l'aide.

Postez votre formulaire de demande dûment rempli et toutes ses pièces jointes à :

Gendarmerie royale du Canada
C.P. 1200
Miramichi NB E1N 5Z3

A - Renseignements sur le permis

Case 2 b)

Nota : Le permis qui vous est délivré ainsi que les droits sont établis en fonction des armes à feu que vous possédez actuellement et des armes à feu que vous avez l'intention d'acquérir et de posséder.

Vous ne pouvez pas demander d'acquérir ou de posséder des armes à feu prohibées à moins que vous ne possédiez déjà légalement une arme à feu prohibée.

Si vous présentez une demande de permis dans l'intention d'acquérir une arme de poing à autorisation restreinte ou une arme de poing prohibée fabriquée avant 1946, composez le 1 800 731-4000 pour plus de renseignements.

Les définitions ci-après vous aideront à remplir la case 2.

Fiche de renseignements : Demande de permis de possession et d'acquisition en vertu de la *Loi sur les armes à feu* (pour les particuliers âgés de 18 ans et plus)

Une arme à feu sans restriction est

- une carabine ordinaire, un fusil de chasse ou un fusil mixte qui n'est pas décrit ci-dessous comme étant une arme à feu à autorisation restreinte ou une arme à feu prohibée.

Une arme à feu à autorisation restreinte est

- une arme de poing qui n'est pas une arme à feu prohibée;
- une carabine ou un fusil de chasse semi-automatique et à percussion centrale, qui n'est pas une arme à feu prohibée, dont la longueur du canon est inférieure à 470 mm (18,5 pouces);
- une carabine ou un fusil de chasse pouvant être déchargé lorsque sa longueur globale est réduite par repliement, par emboîtement ou autrement à moins de 660 mm (26 pouces);
- toute arme à feu désignée « à autorisation restreinte » par règlement (y compris certaines armes d'épaule).

Une arme à feu prohibée est

- une arme de poing pourvue d'un canon dont la longueur est égale ou inférieure à 105 mm (4,1 pouces) ou conçue ou adaptée pour tirer des cartouches de calibre 25 ou 32, sauf celle désignée par règlement pour utilisation dans les compétitions sportives internationales régies par les règles de l'Union internationale de tir [Fédération internationale de tir sportif]
- une arme de poing conçue ou adaptée de manière à décharger des cartouches de calibre 25 ou 32;
- une carabine ou un fusil de chasse qui a été modifié de sorte à en rendre la longueur globale inférieure à 660 mm (26 pouces);
- une carabine ou un fusil de chasse qui a été modifié pour rendre la longueur du canon inférieure à 457 mm (18 pouces) lorsque la longueur globale de l'arme à feu est de 660 mm (26 pouces) ou plus;
- une arme à feu automatique et une arme à feu automatique modifiée;
- toute arme à feu désignée « prohibée » par règlement.
- toute arme à feu fabriquée illégalement;
- toute arme à feu qui n'est pas une arme de poing et qui, à la fois : tire des munitions à percussion centrale de manière semi-automatique, a été conçue à l'origine avec un chargeur détachable d'une capacité de six (6) cartouches ou plus, et a été conçue et fabriquée le 15 décembre 2023 ou après cette date.

Visitez [notre site Web](#) pour obtenir une liste des armes à feu à autorisation restreinte ou prohibées en vertu des règlements du *Code criminel*.

Case 3

Règlement d'adaptation visant les armes à feu des peuples autochtones du Canada.

Un règlement qui vise particulièrement les peuples autochtones a été pris en vertu de la Loi sur les armes à feu. Pour présenter une demande en vertu de ce règlement, vous devez :

- être un Indien, un Inuit, un Métis ou être bénéficiaire selon un accord sur des revendications territoriales visé à l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*;
- être membre d'une collectivité autochtone;
- pratiquer la chasse ancestrale selon les traditions de cette collectivité autochtone.

Si vous présentez votre demande en vertu de ce règlement et avez besoin d'un formulaire, composez le 1 800 731-4000 pour obtenir de plus amples renseignements et demandez le formulaire « *Demande en vertu du Règlement d'adaptation visant les armes à feu des peuples autochtones du Canada* » (GRC RCMP 5642).

B - Renseignements personnels

Cases 5 a), b) et c)

Veillez ne pas inscrire d'initiales ou de surnoms. Vous devez écrire au complet votre nom de famille et vos premier et second prénoms. Vous ne devez inscrire Junior (Jr.) ou Senior (Sr.) uniquement s'ils constituent une partie de votre nom légal. Si c'est le cas, veuillez nous fournir une photocopie d'un document officiel portant votre nom en entier et émis par une municipalité ou un gouvernement provincial ou fédéral.

Case 6

Si vous avez changé de nom plusieurs fois, veuillez indiquer l'ancien nom le plus récent sur le formulaire et énumérer tous les autres noms utilisés sur une autre feuille. Retournez cette feuille avec votre demande dûment remplie.

Preuve d'identité

Case 13 a) Type de pièce d'identité

Inscrivez le type de pièce d'identité utilisé pour prouver votre identité. Par exemple, si vous utilisez votre permis de conduire provincial ou territorial, inscrivez « permis de conduire » dans la case 13 a).

Exemples d'autres types de pièces d'identité que vous pouvez utiliser pour prouver votre identité :

- Carte d'employé municipal, provincial, territorial ou fédéral
- Passeport
- Certificat de naissance
- Certificat de citoyenneté
- Document de résident permanent

N'envoyez pas de photocopies ou de documents originaux avec votre demande. Ne fournissez que les renseignements demandés.

Fiche de renseignements : Demande de permis de possession et d'acquisition en vertu de la *Loi sur les armes à feu* (pour les particuliers âgés de 18 ans et plus)

Adresse domiciliaire

Case 14 a) Rue ou emplacement de la propriété

Si vous habitez dans un milieu rural et que votre adresse ne comporte pas de numéro et de nom de rue, inscrivez votre adresse rurale (par exemple : numéro de lot et de concession). Si vous vivez dans une réserve, veuillez inscrire le numéro de la réserve, ou si vous vivez dans une communauté inuite, inscrivez votre numéro de maison, de boîte postale ou de lot. Si votre demeure légale n'est pas identifiée, veuillez fournir une description générale du lieu normal de votre habitation, par exemple « située à 2 km à l'est de la route 6 ».

C - Dossier personnel

Tous les demandeurs doivent répondre à toutes les questions de la partie C - Dossier personnel.

Nouveaux résidents canadiens

Si vous résidez au Canada depuis moins de cinq ans, vous devez vous procurer une lettre de bonne conduite rédigée par la police locale ou d'État de votre pays de résidence précédent.

Non-résidents du Canada

Si vous êtes un non-résident du Canada, vous devez vous procurer une lettre de bonne conduite rédigée par votre police locale ou d'État.

Lettre de bonne conduite requise uniquement pour les nouveaux résidents canadiens et pour les non-résidents du Canada

Une lettre de bonne conduite doit être rédigée en anglais ou en français sur du papier à en-tête officiel du service de police. Veuillez joindre cette lettre à votre formulaire de demande.

E et F - Renseignements sur les partenaires conjugaux actuels et antérieurs

Un partenaire conjugal comprend tout époux ou conjoint de fait et toute autre personne avec qui vous vivez ou avez vécu dans une relation similaire au cours des deux dernières années.

Un époux est la personne avec qui vous êtes légalement marié. Un conjoint de fait est une personne qui cohabite avec vous dans le cadre d'une relation conjugale, et ce, pour une période d'au moins un an.

Cases 18 et 19

La signature de votre partenaire conjugal actuel ou antérieur n'est pas requise par la loi. Toutefois, si cette signature n'est pas apposée, le contrôleur des armes à feu est tenu de l'aviser de votre demande de permis d'armes à feu.

G - Certification de formation de sécurité

Case 20 a)

Pour obtenir un permis de possession et d'acquisition (PPA) pour des armes à feu sans restriction, vous devez avoir réussi le Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu (CCSMAF). Remplissez la case 20 a) si cela s'applique à vous.

Case 20 b)

Pour obtenir un permis de possession et d'acquisition pour des armes à feu à autorisation restreinte ou des armes à feu prohibées, vous devez avoir réussi deux cours de sécurité : celui du Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu (CCSMAF) et celui du Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu à autorisation restreinte (CCSMAFAR). Remplissez la case 20 b) si cela s'applique à vous. **Nota** : Si vous avez suivi le CCSMAF avant le 1 février 1999, vous remplissez ces deux exigences.

Si vous avez le rapport remis à l'issue du Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu, fournissez une photocopie de ce document avec votre demande.

Case 20 c)

Dans les provinces du Québec et du Manitoba seulement, un grand nombre de cours de sécurité destinés aux chasseurs ou de cours semblables suivis avant 1995 ont été reconnus comme satisfaisant aux exigences du CCSMAF. Si cela s'applique à vous, remplissez la case 20 c), y compris le nom du cours. Si vous n'en êtes pas certain, composez le 1 800 731-4000.

Les contrôleurs des armes à feu peuvent accorder une certification substitutive attestant que vous remplissez les exigences concernant le maniement et l'utilisation sécuritaires des armes à feu et celles de la législation se rapportant aux armes à feu. Pour avoir droit à la certification substitutive, vous devez être en possession continue d'une arme à feu depuis le 1 janvier 1979. Si vous avez une preuve qui atteste que vous avez une certification substitutive, cochez Oui à la case 20 c) et joignez une photocopie de ce document à votre demande.

I - Garant de la photo

Le garant de la photo est la personne qui confirme que la photo que vous avez fournie vous identifie fidèlement. Le garant de la photo doit vous connaître depuis au moins un (1) an et être âgé d'au moins 18 ans. Votre époux, conjoint de fait ou autre partenaire conjugal ou un de vos répondants peuvent être votre garant.

Vous devez fournir une photographie récente de vous-même. Votre garant doit apposer sa signature sur l'étiquette de la photo ci-jointe. Veuillez vous référer aux **Instructions relatives à la photo** à la page suivante pour plus de précisions.

Fiche de renseignements : Demande de permis de possession et d'acquisition en vertu de la *Loi sur les armes à feu* (pour les particuliers âgés de 18 ans et plus)

J - Droits

Les droits sont déterminés en fonction de la classe d'armes à feu que vous possédez ou que vous avez l'intention d'acquérir et de la date à laquelle votre demande est reçue par le Programme canadien des armes à feu. Veuillez noter qu'en vertu de la *Loi sur les frais de service* les droits changeront annuellement le 31 mars.

À compter du 31 mars 2024	sans restriction 67,38 \$ à autorisation restreinte ou prohibée 89,85 \$
À compter du 31 mars 2025	sans restriction 69,20 \$ à autorisation restreinte ou prohibée 92,27 \$

Pour obtenir plus d'information sur le changement annuel des droits liés au permis d'armes à feu, veuillez consulter [notre site Web](#).

Indiquez le mode de paiement. N'envoyez pas d'argent comptant. Les chèques visés et les mandats sont établis à l'ordre du Receveur général du Canada. Si vous n'êtes pas un résident du Canada, veuillez envoyer vos droits en dollars canadiens. **Les droits ne sont pas remboursables.**

Chasseurs de subsistance

Vous n'aurez pas de droits à payer pour un permis visant les armes à feu sans restrictions si vous avez besoin d'une arme à feu pour chasser, notamment à la trappe, afin de subvenir à vos propres besoins ou à ceux de votre famille. Cette décision ne peut être prise que par le contrôleur des armes à feu de votre province ou territoire (CAF). Contactez le CAF pour de plus amples renseignements. Cette dispense des droits ne s'applique pas aux armes à feu à autorisation restreinte ou prohibées.

En cochant cette boîte sur la demande pour la dispense de droits, vous pourriez être contacté par le CAF. Le traitement de votre demande sera retardé.

Liste de contrôle

Avant de poster votre demande, avez-vous...

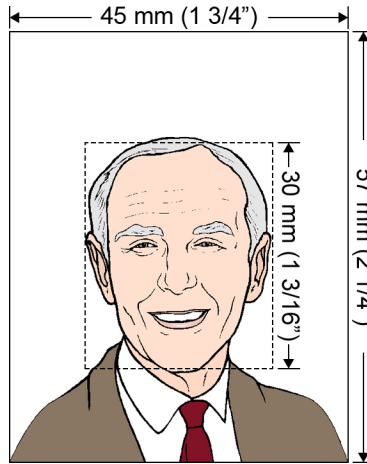
- répondu à toutes les questions?
- obtenu toutes les signatures nécessaires?
- joint les droits exigibles?
- joint votre photo avec l'étiquette signée au verso?
- joint une copie de votre rapport sur le cours de sécurité (si vous l'avez)?
- joint une autre feuille comportant des renseignements supplémentaires s'il y a lieu?
- signé et daté la déclaration?
- inséré votre demande dûment remplie et tout renseignement supplémentaire dans l'enveloppe fournie?

Fiche de renseignements : Demande de permis de possession et d'acquisition en vertu de la *Loi sur les armes à feu* (pour les particuliers âgés de 18 ans et plus)

Instructions relatives à la photo

Votre photo doit suivre toutes les instructions ci-dessous, sinon elle sera rejetée. En cas de refus, une nouvelle photo sera exigée, ce qui retardera le traitement de votre demande. Votre photo doit répondre aux critères suivants:

- La photo doit dater de moins de 12 mois.
- La photo ne doit pas être une photo d'une autre photographie ou une pièce d'identité gouvernementale.
- La photo ne doit en aucun cas être modifiée.
- La photo doit être claire, nette et au point, sans ombres, reflets ou éclats de reflets. Tenez-vous dans la lumière naturelle et à 0,5 mètre de votre arrière-plan, afin d'éviter les ombres sur votre visage ou derrière vous.
- Utilisez un fond uni de couleur claire sans textures ni motifs.
- Montrez une vue de face complète de votre tête et de vos épaules.
- Ne portez ni chapeau ni lunettes de soleil. Vos yeux doivent être clairement visibles.
- Les photos numériques doivent être imprimées sur du papier photographique de qualité.
- La dimension de la photo ne doit pas excéder 45 mm sur 57 mm (1 3/4 po X 2 1/4 po).
- Votre tête doit mesurer au moins 30 mm (1 3/16 po) de haut sur la photo.



Instructions relatives à l'étiquette

- Découpez la photo pour la rendre conforme aux dimensions exigées.
- Écrivez, en lettres moulées, votre nom et celui de votre garant sur l'étiquette.
- Faites-la signer par votre garant puis remplissez la partie de votre demande qui traite du garant de la photo.
- Apposez l'étiquette au verso de la photo.
- Joignez la photo à votre demande.

Nom du demandeur

Nom du garant

Signature du garant

Fiche de renseignements : Demande de permis de possession et d'acquisition en vertu de la *Loi sur les armes à feu* (pour les particuliers âgés de 18 ans et plus)

Énoncé de confidentialité

Les renseignements personnels que vous fournissez sont recueillis en vertu de la *Loi sur les armes à feu*, de ses règlements et du *Code criminel* afin de déterminer votre admissibilité à un permis de possession et d'acquisition (PPA). Vos renseignements sont également recueillis et utilisés afin de protéger la sécurité publique par l'acquisition, la possession et l'utilisation légales d'armes à feu ainsi que pour lutter contre les activités illégales liées aux armes à feu. Votre participation est volontaire; cependant, si vous refusez de fournir vos renseignements personnels ou des renseignements personnels sur vos références à l'appui, vous ne recevrez pas de PPA.

Les renseignements personnels soumis pour le traitement de votre demande de PPA pourraient être communiqués à des contrôleurs des armes à feu nommés par les gouvernements fédéral et provincial qui sont responsables de l'administration et de l'application de la *Loi sur les armes à feu* dans leur territoire. En vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, vos renseignements personnels pourraient également être divulgués aux organismes canadiens et étrangers accrédités chargés de l'application et l'administration de la loi ainsi que de la détection, de la prévention ou de la répression d'actes criminels. Vos renseignements personnels seront partagés avec les personnes que vous avez choisies comme références et comme garant de votre photo à l'appui de votre demande. Nous contacterons les partenaires conjugaux et les répondants désignés pour les informer de votre demande et pour leur permettre de signaler toute préoccupation en matière de sécurité publique. Dans le cadre de la demande PPA, Le Programme canadien des armes à feu pourrait communiquer avec vous par la poste, par courriel, ou par téléphone.

Les renseignements pourraient également être utilisés pour mener des enquêtes visant à améliorer la prestation de services, ainsi qu'à des fins de recherche, d'audit, d'évaluation et de compilation des statistiques. Ces utilisations et divulgations supplémentaires de vos renseignements personnels n'entraîneront pas la prise d'une décision administrative à votre sujet.

Vos renseignements personnels sont administrés conformément à la *Loi sur les armes à feu*, à ses règlements, à la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et aux autres lois applicables. Vous avez droit à la protection de vos renseignements personnels, à y accéder et à les faire corriger. Ces droits sont décrits dans les fichiers de renseignements personnels applicables ([GRC PPU 100 – Programme canadien des armes à feu](#), [GRC PPU 037 – Système canadien d'information relativement aux armes à feu](#), et [GRC PPU 007 – Demandes de renseignements faites par des propriétaires d'armes à feu, des demandeurs de permis et le grand public](#)).

Pour demander la modification de vos renseignements personnels, communiquez avec le Programme canadien des armes à feu :

Site web : [Le Programme canadien des armes à feu](#)

Téléphone : 1-800-731-4000

Pour toutes questions au sujet de la gestion de vos renseignements personnels, communiquez avec la Sous-direction de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels de la GRC :

Site Web : [Sous-direction de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels de la GRC](#)

Courriel : atipb@rcmp-grc.gc.ca

Téléphone : 1-855-629-5877 ou 613-843-6800

Vous avez le droit de déposer une plainte auprès du [Commissariat à la protection de la vie privée du Canada](#) concernant le traitement de vos renseignements personnels.



Réservé à des fins administratives

Demande de permis de possession et d'acquisition en vertu de la Loi sur les armes à feu (pour les particuliers âgés de 18 ans et plus)

Attention : Lisez la fiche de renseignements pour obtenir des explications. Utilisez une coche pour indiquer votre réponse (s'il y a lieu). Écrivez en lettres moulées à l'encre bleue ou noire.

Je voudrais recevoir tous les renseignements en :

Français Anglais

A - Renseignements sur le permis

1. Sélectionnez la situation qui s'applique à vous, et s'il y a lieu, inscrivez votre numéro de permis dans l'espace indiqué.

Je n'ai jamais été titulaire d'un permis d'armes à feu.

Mon permis d'armes à feu n'est plus valide. Numéro du permis d'armes à feu expiré : _____

Je suis présentement titulaire d'un permis d'armes à feu et je demande un privilège différent. Numéro du permis d'armes à feu actuel : _____

Je suis présentement titulaire d'un permis pour mineur et je demande un permis de possession et d'acquisition (PPA). Numéro du permis pour mineur actuel : _____

2. a) Si vous êtes titulaire d'un permis, indiquez les classes d'armes à feu que vous possédez actuellement. Cochez toutes les cases qui s'appliquent.

Sans restriction À autorisation restreinte Prohibées Je ne possède aucune arme à feu

2. b) Indiquez les classes d'armes à feu que vous souhaitez acquérir et posséder dans les cinq (5) prochaines années. Cochez toutes les cases qui s'appliquent.

Sans restriction À autorisation restreinte Prohibées (consultez la fiche de renseignements)

3. Faites-vous une demande en vertu du Règlement d'adaptation visant les armes à feu des peuples autochtones du Canada? (consultez la fiche de renseignements)

Non Oui. Joignez le formulaire GRC RCMP 5642 Formulaire GRC 5642 ci-joint

4. Si vous n'êtes pas un résident du Canada, dans quelle province ou territoire utiliserez-vous le plus souvent vos armes à feu lorsque vous serez au Canada?

B - Renseignements personnels

N'utilisez pas d'initiales ou de surnoms.

5. a) Nom de famille 5. b) Prénom 5. c) Second prénom

6. a) Avez-vous déjà changé de nom (y compris par mariage)? Non Oui. Inscrivez dans les cases b) et c) les noms précédents. (Joignez une autre feuille s'il y a lieu.) 6. b) Nom de famille précédent 6. c) Prénom précédent

7. a) Date de naissance (aaaa-mm-jj) 7. b) Lieu de naissance (ville) 7. c) Lieu de naissance (province/territoire/état) 7. d) Pays

7. e) Si vous êtes né à l'étranger, en quelle année avez-vous été admis au Canada? (aaaa) 8. Sexe Masculin Féminin 9. Couleur des yeux 10. Taille cm pi - po

Coordonnées

11. a) Numéro de téléphone (jour) Poste 11. b) Numéro de téléphone (soir) Poste 12. Adresse de courrier électronique (s'il y a lieu)

Preuve d'identité

Vous devez fournir les renseignements suivants concernant une (1) pièce d'identité délivrée par un gouvernement fédéral, provincial, territorial, régional ou municipal. La pièce d'identité doit comporter un numéro (consultez la fiche de renseignements). Notez bien qu'en fournissant ces renseignements, vous autorisez le Programme canadien des armes à feu à vérifier les renseignements auprès de l'organisme de délivrance.

13. a) Type de pièce d'identité 13. b) Gouvernement émetteur 13. c) Numéro de la pièce d'identité

Adresse domiciliaire

Vous devez inscrire l'emplacement physique où vous habitez.

14. a) Rue ou emplacement de la propriété 14. b) App./Unité

14. c) Ville 14. d) Province/Territoire 14. e) Pays 14. f) Code postal

Demande de permis de possession et d'acquisition en vertu de la Loi sur les armes à feu (pour les particuliers âgés de 18 ans et plus)

Protégé B
une fois rempli

Réservé à des fins
administratives

Adresse postale

L'adresse postale est l'adresse à laquelle vous recevez votre courrier.

Adresse postale est la même que l'adresse domiciliaire

15. a) Rue / Route rurale / Boîte postale

15. b) App./Unité

15. c) Ville

15. d) Province/Territoire

15. e) Pays

15. f) Code postal

C - Antécédents personnels

Nouveaux résidents canadiens et non-résidents, consultez la fiche de renseignements

Si vous répondez « **oui** » à l'une des questions dans cette partie, vous devez donner des précisions sur une autre feuille. Inscrivez votre nom au haut de chaque feuille supplémentaire. Si vous ne donnez pas de précisions, votre demande ne pourra pas être traitée. Répondre « **oui** » à l'une des questions ci-dessous **ne veut pas dire** que votre demande sera rejetée; cela peut entraîner un examen plus approfondi. Si une **suspension de casier judiciaire ou une réhabilitation** vous a été accordée relativement à l'une des infractions énumérées dans la case 16. a) vous **n'êtes pas** tenu de la signaler.

16. a) Avez-vous déjà été accusé, déclaré coupable ou absous d'une infraction :

(i) prévue au *Code criminel* ou à la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*, impliquant le recours à la violence, la tentative ou la menace de violence;

Oui Non

(ii) relative au mauvais usage, à la possession ou à l'entreposage d'armes à feu;

(iii) relative au trafic ou à l'importation de drogues ou de substances désignées?

16. b) Avez-vous déjà été visé par un engagement de ne pas troubler l'ordre public, par une ordonnance de protection ou par une ordonnance rendue en vertu de l'article 810 du *Code criminel*?

Oui Non

16. c) Avez-vous, vous ou l'un des membres de votre foyer, déjà été assujéti à une ordonnance judiciaire interdisant la possession d'armes à feu?

Oui Non

16. d) Avez-vous déjà tenté ou menacé de vous suicider ou, après avoir consulté un médecin, avez-vous déjà fait l'objet d'un diagnostic ou subi un traitement pour une dépression, l'abus d'alcool, de drogues ou d'autres substances, des problèmes comportementaux ou émotifs ou avez-vous déjà été atteint d'un de ces états?

Oui Non

16. e) La police ou les services sociaux ont-ils, à votre connaissance, déjà reçu une plainte contre vous pour usage, tentative ou menace de violence ou autre conflit à la maison ou ailleurs?

Oui Non

16. f) Au cours des deux (2) dernières années, avez-vous vécu un divorce, une séparation ou une rupture d'une relation importante, ou encore avez-vous perdu votre emploi ou fait faillite?

Oui Non

D - État matrimonial

Répondre aux questions 17. a) et b), sinon la demande de permis sera retardée.

17. a) Avez-vous actuellement un époux, un conjoint de fait ou un autre partenaire conjugal? Non Oui. Si oui, vous **devez** remplir la section E.

17. b) Au cours des deux (2) dernières années avez-vous eu une autre relation conjugale que celle avec la personne que vous avez indiquée à la question 17 a)? Non Oui. Si oui, vous **devez** remplir la section F.

E - Renseignements au sujet du partenaire conjugal actuel

18. a) Nom de famille de l'époux, du conjoint de fait ou du partenaire conjugal **actuel**

18. b) Prénom

18. c) Second prénom

18. d) Date de naissance (aaaa-mm-jj)

Si vous ne fournissez pas la signature de votre époux ou épouse actuel, de votre conjoint de fait ou de tout autre partenaire conjugal, le contrôleur des armes à feu a le devoir de les informer de votre demande.

Si cette demande vous cause des inquiétudes en matière de sécurité, veuillez composer le 1 800 731-4000.

18 e) Signature de l'époux, du conjoint de fait ou du partenaire conjugal actuel

18. f) Date (aaaa-mm-jj)

18. g) Numéro de téléphone

Poste

Quand peut-il/elle être joint à ce numéro

Jour Soir

Demande de permis de possession et d'acquisition en vertu de la Loi sur les armes à feu (pour les particuliers âgés de 18 ans et plus)

Protégé B
une fois rempli

Réservé à des fins
administratives

F - Renseignements au sujet du partenaire conjugal antérieur

Veillez fournir les renseignements concernant le ou les partenaires conjugués **antérieurs**. Cela comprend toute personne, autre que la personne nommée à la case 18, avec laquelle vous avez vécu dans une relation conjugale au cours des **deux (2) dernières années**. Si vous avez besoin de plus d'espace, fournissez les renseignements sur une autre feuille.

19. a) Nom de famille de l'époux, du conjoint de fait ou du partenaire conjugal antérieur	19. b) Prénom de l'époux, du conjoint de fait ou du partenaire conjugal antérieur	19. c) Date de naissance (aaaa-mm-jj)
--	--	---------------------------------------

Je déclare que je ne connais ni le numéro de téléphone ni l'adresse actuels de mon époux, conjoint de fait ou partenaire conjugal antérieur.

19. d) Rue / Route rurale / Boîte postale	19. e) App./Unité
---	-------------------

19. f) Ville	19. g) Province/Territoire	19. h) Pays	19. i) Code postal
--------------	----------------------------	-------------	--------------------

Si vous ne fournissez pas la signature de votre époux ou épouse antérieur, de votre conjoint de fait ou de tout autre partenaire conjugal, le contrôleur des armes à feu a le devoir de les informer de votre demande.

Si cette demande vous cause des inquiétudes en matière de sécurité, veuillez composer le 1 800 731-4000.

19. j) Signature de l'époux, du conjoint de fait ou du partenaire conjugal antérieur	19. k) Date (aaaa-mm-jj)	19. l) Numéro de téléphone	Poste	Quand peut-il/elle être joint à ce numéro <input type="checkbox"/> Jour <input type="checkbox"/> Soir
--	--------------------------	----------------------------	-------	--

G - Certification de formation de sécurité

Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu

20. a) Avez-vous réussi le Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu?

<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui. Si oui, veuillez indiquer la province où vous avez réussi le cours et la date à laquelle vous l'avez terminé et joindre une preuve.	Province	Année (aaaa)	<input type="checkbox"/> Preuve ci-jointe
--	----------	--------------	---

Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu à autorisation restreinte

20. b) Avez-vous réussi le Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu à **autorisation restreinte**?

<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui. Si oui, veuillez indiquer la province où vous avez réussi le cours et la date à laquelle vous l'avez terminé et joindre une preuve.	Province	Année (aaaa)	<input type="checkbox"/> Preuve ci-jointe
--	----------	--------------	---

Formation de sécurité

20. c) Le contrôleur des armes à feu a-t-il attesté que vous répondez aux critères de la formation de sécurité **ou** avez-vous réussi un cours approuvé par le procureur général du Québec ou du Manitoba avant 1995?

<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui. Si oui, veuillez préciser et joindre une preuve. Précisez :	<input type="checkbox"/> Preuve ci-jointe
--	---

H - Répondants

Le répondant de la demande est une personne qui vous connaît depuis trois (3) ans ou plus et qui est âgée d'au moins 18 ans. Toutefois, cette personne **ne peut pas être** votre partenaire conjugal actuel.

Premier répondant

21. a) Nom de famille du répondant	21. b) Prénom du répondant	21. c) Numéro de téléphone	Poste	Quand peut-il/elle être joint à ce numéro <input type="checkbox"/> Jour <input type="checkbox"/> Soir
------------------------------------	----------------------------	----------------------------	-------	--

21. d) Rue / Route rurale / Boîte postale	21. e) App./Unité
---	-------------------

21. f) Ville	21. g) Province/Territoire	21. h) Pays	21. i) Code postal
--------------	----------------------------	-------------	--------------------

Si cette demande vous cause des inquiétudes en matière de sécurité, veuillez composer le 1 800 731-4000.

Je déclare que je connais le demandeur depuis trois (3) ans ou plus. J'ai lu les renseignements fournis par cette personne dans le présent formulaire. À ma connaissance, ils sont exacts, et je ne vois aucune raison pour laquelle il serait souhaitable, dans l'intérêt de la sécurité du demandeur ou de toute autre personne, que le demandeur ne puisse obtenir un permis de possession et d'acquisition d'armes à feu.

Signature du premier répondant

Date (aaaa-mm-jj)

Demande de permis de possession et d'acquisition en vertu de la Loi sur les armes à feu (pour les particuliers âgés de 18 ans et plus)

Protégé B
une fois rempli

Réservé à des fins
administratives

Second répondant

22. a) Nom de famille du répondant	22. b) Prénom du répondant	22. c) Numéro de téléphone	Poste	Quand peut-il/elle être joint à ce numéro <input type="checkbox"/> Jour <input type="checkbox"/> Soir
22. d) Rue / Route rurale / Boîte postale			22. e) App./Unité	
22. f) Ville	22. g) Province/Territoire	22. h) Pays	22. i) Code postal	

Si cette demande vous cause des inquiétudes en matière de sécurité, veuillez composer le 1 800 731-4000.

Je déclare que je connais le demandeur depuis trois (3) ans ou plus. J'ai lu les renseignements fournis par cette personne dans le présent formulaire. À ma connaissance, ils sont exacts, et je ne vois aucune raison pour laquelle il serait souhaitable, dans l'intérêt de la sécurité du demandeur ou de toute autre personne, que le demandeur ne puisse obtenir un permis de possession et d'acquisition d'armes à feu.

Signature du second répondant

Date (aaaa-mm-jj)

I - Garant (photo)

Le garant (photo) est la personne qui **confirme que la photo que vous avez fournie vous identifie fidèlement**. Votre garant de la photo doit vous connaître depuis au moins un (1) an et doit être âgé d'au moins 18 ans. Votre partenaire conjugal ou un de vos répondants peut être votre garant. Le garant de la photo doit signer ci-dessous ainsi qu'au verso de la photo.

23. a) Nom de famille du garant	23. b) Prénom du garant	23. c) Numéro de téléphone	Poste	Quand peut-il/elle être joint à ce numéro <input type="checkbox"/> Jour <input type="checkbox"/> Soir
---------------------------------	-------------------------	----------------------------	-------	--

Je déclare que je connais le demandeur depuis au moins un (1) an. En apposant mon nom et ma signature au verso de la photo, je confirme que la photo identifie fidèlement le demandeur.

Signature du garant

Date (aaaa-mm-jj)

J - Droits

Référez-vous à la Section J – Droits dans la fiche de renseignements pour connaître les droits exigibles liés à votre demande de permis d'armes à feu. Les droits dépendent de la classe d'armes à feu que vous possédez ou que vous avez l'intention d'acquérir et de la date à laquelle cette demande est reçue par le Programme canadien des armes à feu.

Cochez cette case si vous chassez, notamment à la trappe, pour subvenir à vos propres besoins ou à ceux de votre famille (consulter la fiche de renseignements).

24. Droits ci-joints (\$ CAN; cochez le montant correspondant aux droits que vous devez payer. Référez-vous à la fiche de renseignements)

À compter du 31 mars 2024 (sans restriction) : 67,38 \$

À compter du 31 mars 2024 (à autorisation restreinte ou prohibée) : 89,85 \$

À compter du 31 mars 2025 (sans restriction) : 69,20 \$

À compter du 31 mars 2025 (à autorisation restreinte ou prohibée) : 92,27 \$

25. Indiquez le mode de paiement. **N'envoyez pas d'argent comptant.** Les chèques visés et les mandats sont établis à l'ordre du **Receveur général du Canada**.

Visa MasterCard AMEX Chèque visé Mandat

Si vous payez au moyen d'une carte de crédit, remplissez les renseignements de la carte de crédit.

26. Numéro de carte de crédit	27. Date d'expiration (mm-aa)	28. Nom figurant sur la carte de crédit
-------------------------------	-------------------------------	---

J'autorise le Programme canadien des armes à feu à imputer à ma carte de crédit le montant coché à la case 24.

Signature du titulaire de la carte de crédit

Date (aaaa-mm-jj)

**Demande de permis de possession et d'acquisition en vertu de la
Loi sur les armes à feu (pour les particuliers âgés de 18 ans et plus)**

Protégé B
une fois rempli

Réservé à des fins
administratives

K - Déclaration du demandeur

Commet une infraction aux termes de l'article 106 de la *Loi sur les armes à feu* quiconque, afin d'obtenir un permis, fait sciemment, oralement ou par écrit, une déclaration fausse ou trompeuse ou, en toute connaissance de cause, s'abstient de communiquer un renseignement utile à cet égard.

Je déclare que les renseignements fournis dans le présent formulaire et dans toutes les pièces jointes sont, à ma connaissance, exacts et que la photographie ci-jointe me représente.

Signature du demandeur

Date (aaaa-mm-jj)

Les renseignements recueillis dans le présent formulaire sont exigés en vertu de la *Loi sur les armes à feu*. Ils seront utilisés pour déterminer l'admissibilité et pour administrer et appliquer la législation relative aux armes à feu. Les droits des particuliers quant à l'information les concernant sont régis par la législation fédérale, provinciale ou territoriale applicable en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels et, en outre, par les dispositions de la *Loi sur les armes à feu*.